Réhabilitation et extension en site occupé

ÉCOLE PRIMAIRE PAUL CAILLAT À SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

Provence-Alpes-Côte d'Azur, département des Bouches-du-Rhône (13)
Commune de 886 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :

- 1. Phase préalable d'analyse
- 2. Élaboration du projet de rénovation — 2023
- 3. Début du chantier — Juin 2025
- 4. Réception des travaux — Mars 2026

Fiche d'identité

Porteur du projet :

Commune de Saint-Paul-lez-Durance

Les autres acteurs :

Architectes : HB MORE ARCHITECTES
Bureau d'étude thermique : ENERGETEC
Bureau de contrôle : APAVE

Le projet en bref :

- Restructuration de l'école : démontage du préau, intégration de la restauration scolaire au sein du bâtiment
- Extension de 835 m² (pôle maternelle, salles de réunion et d'activité, local de stockage)
- Réaménagement des espaces extérieurs

Les points forts :

#site occupé #chaudière bois #accueil de nouvelles classes

Années 1970 — Année de construction du bâtiment

1 934 M² — Surface rénovée du bâtiment (dont 835 m² d'extension)

110 — Élèves au sein de l'école

50 % — Economie d'énergie visée

7 M€ — Montant total prévisionnel de l'opération

ROMAIN BUCHAUT

Maire de Saint-Paul-lez-Durance

Pourriez-vous nous raconter la genèse du projet ?
Le projet est parti d'un constat double. D'une part, l'école n'est pas adaptée aux besoins pédagogiques actuels. D'autre part, l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire (projet international ITER, Commissariat à l'Énergie atomique et aux énergies alternatives, nouvelles casernes de gendarmes) aura des impacts sur le développement du territoire. À cela s'ajoute l'aménagement futur d'une zone d'aménagement concerté, entraînant une hausse du nombre de familles et d'élèves.

Quelles ont été les différentes étapes du projet ?
Dans un premier temps, nous avons modélisé les travaux avec l'AMO en fonction des grilles réglementaires. Ensuite, les travaux s'élevant à un coût total de 7 millions d'euros, la recherche de financement s'est révélée périlleuse. Une collaboration avec le département des Bouches-du-Rhône, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Banque des Territoires a permis de soutenir le projet.

Que conseilleriez-vous à une collectivité qui souhaite entreprendre la rénovation énergétique d'un établissement scolaire ?
Un premier conseil serait de bien s'entourer, de l'ingénierie de projet jusqu'à la recherche de financement. Entreprendre un projet nécessite de nombreuses ressources et un certain savoir-faire qui n'est pas à la portée de toutes les collectivités. Concrètement, cela implique de mobiliser sur des chantiers importants des acteurs comme le département ou la région.

La bonne idée

La commune a également bénéficié d'un soutien financier de Total Energies via des CEE : 12 768€ pour une chaudière biomasse et 786€ pour l'isolation des murs.

Et demain ?

Poursuivre ce travail de concertation, à l'image du projet qui s'est progressivement construit grâce aux contributions des élus des villages avoisinants, de l'équipe éducative, des animateurs du centre de loisirs, des services scéniques, du personnel de restauration et des parents d'élèves.

Plan de financement

Le montant du projet s'élève à 7 M€. Il est financé par un prêt d'1,5 M€ accordé par la Banque des Territoires via le programme EduRénov. Le montant total des subventions est de 5,63 M€ (Département via un CDTE (Contrat Départemental de Transition Ecologique), Région via le dispositif Nos Territoires d'Abord et Etat). Enfin, la commune a reçu des financements dans le cadre du dispositif CEE.

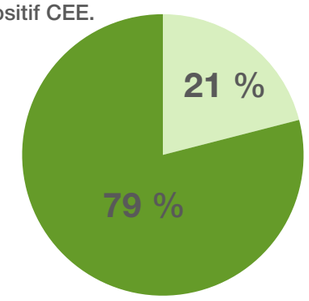

EduRadar
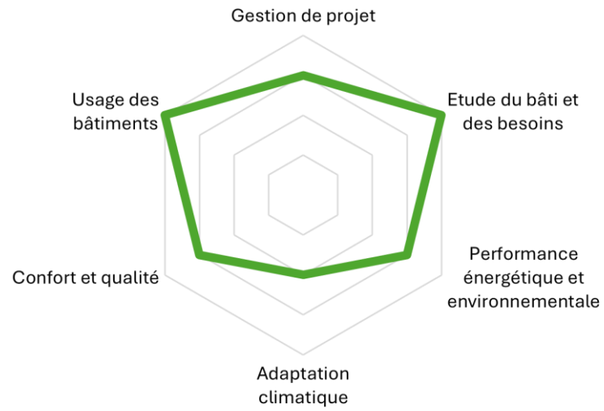
L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.